

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2024-441

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2012-32
relative à l'unité mixte de recherche U1093 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2014-58
relative à l'unité mixte de recherche U1093 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2022-231
relative à l'unité mixte de recherche U1093 ;

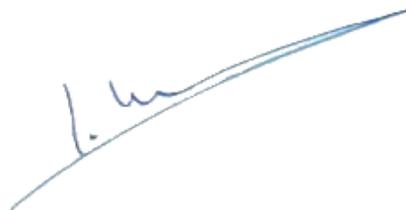
Vu la décision Inserm n° DAJ2024-56
relative à l'unité mixte de recherche U1093 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Romuald LEPERS est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U1093, intitulée « Cognition, Action et Plasticité Sensorimotrice (CAPS) », jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Didier Samuel



Président-directeur général de l'Inserm